



Emploi & Carrière

Pharmaciens d'officine: Le temps des vaches maigres

- **Pronostic réservé pour 3.000 officines en réanimation financière**
- **En moyenne, un millier de pharmacies ouvrent tous les ans**
- **Le décret régissant la profession généralise le chaînage à 300 mètres**

La réglementation qui encadre l'exercice du métier de pharmacien, et la création et l'ouverture des pharmacies d'officines, a été approuvée par le Conseil des ministres du 8 juillet dernier. Ce décret entrera en vigueur un mois après sa publication au Bulletin Officiel. D'une vingtaine de pages, le texte fait un large focus sur la fameuse règle du chaînage et les diligences relatives aux autorisations d'ouverture.

A le lire, on croirait que ce sont les deux préoccupations majeures d'une profession en plein désarroi. Le changement le plus important concerne l'accès à la profession. Le pouvoir d'instruction des dossiers d'ouverture d'une pharmacie d'officine est transféré aux instances ordinales, ce qui constitue un juste retour des choses et une «normalisation».

Auparavant, c'était le Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) qui traitait de bout en bout les demandes, le Conseil de l'Ordre se contentant presque du rôle de «boîte aux lettres». «Techniquement, les instances ordinales sont les mieux habilitées à traiter des ouvertures de pharmacies», fait remarquer **Mohamed Lagdaf Rhaouti, président du Conseil régional des pharmaciens d'officine du Nord**.

Le principe du chaînage est réaffirmé, voire consolidé. La distance minimale entre deux pharmacies est portée à 300 mètres pour tout le Royaume alors qu'auparavant, elle était modulable selon le poids démographique des villes. Sur le plan économique, le principe du chaînage est lui-même une absurdité, sinon qu'il sert à donner l'illusion d'une protection aux pharmaciens. Dans la profession, la généralisation des 300 mètres est considérée comme une clarification «car elle mettra fin à la confusion et au contournement des opérations de chaînage depuis l'entrée en vigueur du code du médicament et de la pharmacie». En Europe, Bruxelles est partie en guerre contre la règle du chaînage (héritée de la France) qu'elle assimile, à juste titre, à une obstruction à la concurrence. Les détails sur le chaînage en disent long sur le réflexe d'autoprotection de la profession. Il n'est pourtant pas sûr que s'accrocher à cette règle qui relève d'une conception archaïque de la régulation des professions libérales, suffise à la sortir du marasme dans lequel une partie de praticiens est plongée. Même les «contraintes» adossées aux permanences (et tant pis pour le client) - un kilomètre doit séparer les pharmacies de garde -, n'y feront rien.

Selon différentes sources concordantes, le Maroc compte entre 8 et 10.000 pharmacies d'officine. Sur ce total, un gros tiers serait en «réanimation financière», et autant proche du dépôt de bilan, voire de la faillite.

Ce diagnostic est confirmé par les industriels de la pharmacie. Ce sont les officines implantées dans les villes où il y a une demande solvable qui affichent une bonne situation économique. Pour le reste, les temps sont durs, et l'assurance maladie obligatoire n'a pas pour l'instant réussi à booster la consommation des médicaments. L'obstacle majeur reste le pouvoir d'achat, expliquent en chœur les professionnels.

Malgré un «pronostic réservé» pour près de 3.000 pharmacies, le rythme d'ouverture s'est accéléré ces dernières années. Et c'est le paradoxe économique de ce secteur. Il s'ouvre, en moyenne, au moins un millier de pharmacies par an, **révèle le Conseil régional de l'Ordre des pharmaciens d'officine du Nord**, un chiffre confirmé par les milieux industriels. **«Sur ce millier de pharmaciens, seuls 80 sortent de la seule faculté de pharmacie du Royaume à l'université Mohammed V de Rabat», selon le Conseil régional du Nord.**

A la contrainte du pouvoir d'achat (voir encadré), les professionnels imputent les difficultés actuelles à un faisceau

de facteurs. Avec beaucoup de sincérité, ils rappellent une règle de base que certains d'entre eux ont peut-être oublié: une pharmacie est avant tout une entreprise et, à ce titre, elle doit être gérée avec le maximum de rigueur. Le déficit de formation aux techniques de gestion fait beaucoup de mal aux jeunes qui arrivent sur le marché. La formation des pharmaciens est axée sur le volet scientifique alors qu'ils sont appelés à gérer des entreprises. La remarque vaut aussi pour les médecins.

Par ailleurs, il ne suffit pas d'ouvrir une pharmacie «pour que les choses marchent». «Bien souvent, la création d'officine ne résulte pas d'une étude de marché», concède Mohamed Menjra, président du Syndicat des pharmaciens d'officine de Casablanca. Les instances ordinales mettent en cause aussi la «concurrence déloyale» des laboratoires et surtout des réseaux parallèles qui pullulent dans la région de l'Oriental (mais pas exclusivement, semble-t-il). Au moins 30% des ventes de médicaments empruntent les circuits informels, à en croire les professionnels. «Il y a des industriels qui fournissent les médecins en médicaments pour que ces deniers les vendent directement aux patients, accuse le Conseil régional du Nord.

18 milliards de DH au tabac, 6 aux médicaments

Les Marocains consacrent annuellement près de 6 milliards de dirhams (500 millions d'euros) en médicaments contre près de 18 milliards au tabac. «C'est la même consommation de médicaments que chez les Jordaniens qui ne sont que six millions d'habitants», **observe le président du Conseil régional des pharmaciens d'officine du Nord.**

Au Maroc, la consommation moyenne des produits pharmaceutiques est de 170 dirhams par mois et par habitant, soit près de 50 centimes par jour.